

AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE (ANRU)

69 bis rue de Vaugirard
75006 PARIS

Téléphone : 01 53 63 55 00
Télécopie : 01 45 44 95 16
Internet : www.renovation-urbaine.fr

Votre interlocuteur

Délégué territorial : Préfet du Département

Délégué territorial adjoint : Directeur Départemental de l'Équipement
ou Directeur Départemental de l'Équipement ou de l'Agriculture

Ses missions :

Transformation des quartiers fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ou présentant les mêmes difficultés socio-économiques (article 6). Cela se traduit par l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la démolition de logements pour cause de vétusté, une meilleure organisation urbaine ou le développement d'une nouvelle offre de logements.

L'ANRU met en œuvre le Programme de Rénovation Urbaine en approuvant des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics et privés. L'agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine.

A l'horizon 2013, environ 500 quartiers répartis dans la France seront rénovés améliorant le cadre de vie de 4 millions d'habitants.

Sur ce territoire, seul le quartier du Perrier à Annemasse est concerné par un projet de rénovation urbaine de l'ANRU.